

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 30 mars 2017

Lieu : à 19h30, à la buvette de la salle polyvalente

Présidence : M. Claude ROUGE

Le Président, M. Claude ROUGE, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et la Municipalité de leur présence.

L'**ordre du jour** se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 01/2017 concernant la rénovation des églises (modifiant le préavis N°09/2013)
5. Préavis municipal N° 03/2017 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier des Borbeux
6. Préavis municipal N° 04/2017 concernant l'adduction en eau de Lavey-les-Bains
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Divers
10. Contre-appel

1. Appel

24 présents, 5 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Claude ROUGE, déclare la séance ouverte.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

Le Président remercie l'auteur de ce procès-verbal.

3. Correspondance et communications

Il n'y a pas de correspondance à ce jour.

Pour les communications, le Président, M. Claude ROUGE, transmet aux Conseillers deux liens Internet que la Préfecture lui a remis lors de la séance destinée aux nouveaux conseillers.

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/formations-pour-les-communes/>

<http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/communes-et-logement/publications/>

4. Préavis municipal N° 01/2017 concernant la rénovation des églises (modifiant le préavis N°09/2013)

M. Yvan PONNAZ, Syndic, est conscient de l'investissement important qui est demandé aux concitoyens. Tout d'abord, cela est une nécessité de rénover nos deux églises et il pense que c'est le moment opportun pour la Commune de faire cet investissement au vu de sa bonne situation financière et des taux d'intérêt très bas.

Le budget présenté ce soir aux Conseillers est plus élevé que la première estimation mais cela est dû essentiellement au fait que nous avons prévu en plus de raccorder le Temple en eau courante.

Ces travaux sont devenus une nécessité pour l'usage courant des locaux et pour la conciergerie.

D'autre part, à la demande du Pasteur et pour rendre les lieux plus attractifs, nous avons prévu, pour une plus-value de Fr. 15'000.-, des sièges modulables. Ce supplément sera bénéfique pour rendre la salle modulable, adaptable à diverses activités telles que le catéchisme, concert etc.

M. Claude ROUGE, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Philippe BALLIF lit son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion, M. Claude ROUGE, Président, passe la parole à M. Yvan PONNAZ, Syndic, ce dernier fait une présentation au beamer des différentes améliorations, adaptations, choix des matériaux et couleurs.

M. Claude ROUGE, Président, remercie le Syndic et ouvre la discussion.

M. Nicholas GYGER s'interroge sur le montant de Fr. 5'000.- destiné à l'introduction du gaz, qui selon lui, est déjà installée à l'Eglise. De plus, il souhaite que l'accès à l'église soit facilité pour les personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes. Il relève que le Temple est déjà accessible à ces catégories de personnes.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, l'informe qu'effectivement l'Eglise est déjà raccordée au gaz, mais ce montant de 5'000 nettement inférieur à des frais d'introduction est destiné au déplacement des conduites pour l'installation de la nouvelle chaudière.

En ce qui concerne l'accès au Temple, M. Yvan PONNAZ, Syndic, demandera à l'architecte de l'intégrer au mandat.

M. Serge BOCHATAY, demande s'il ne serait pas opportun de vendre les 2 églises pour en construire une seule pour les 2 paroisses. Il relève que le sujet avait déjà été abordé à l'époque.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, pense que construire une église commune coûterait certainement plus cher. Garder un seul lieu de culte pour les deux Communautés ne s'est encore jamais fait dans le canton.

Les Comités des paroisses en ont déjà discuté mais ne sont pas mûres à ce jour et puis la décision finale leur appartient.

Selon la loi, la Commune a l'obligation d'entretenir les différents lieux de cultes mais ne peut décider de leur emplacement. De plus, elle ne souhaiterait pas faire de polémique.

M. Sébastien REUTER s'interroge sur le nombre de personnes contre.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, n'a aucun chiffre à donner.

M. Denis DUMAZ demande pour combien d'années nous sommes à l'abri de nouveaux frais.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, estime que pour l'intérieur, on devrait être tranquille pour environ 30 ans. Par contre, pour l'extérieur, puisqu'aucun travaux ne sont prévus, il pense que d'ici une dizaine d'années il faudra prévoir des travaux de réfection.

Le Président, M. Claude Rouge, passe au vote de préavis.

Vote du préavis municipal N° 01/2017

- vu le préavis municipal N° 01/2017 du 25 janvier 2017 concernant la rénovation des églises (modifiant le préavis N°09/2013)

- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (-2 avis contraire)

- d'octroyer à la Municipalité le financement de Fr. 716'623.- pour la rénovation des églises.

5. Préavis municipal N° 03/2017 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier des Borbeux

M. Mario DA SILVA, Municipal, présente le préavis en nous informant que c'est le plus gros investissement prévu pour la réfection des réseau de distribution et d'évacuation des eaux de la Commune.

Les travaux suivants seront nettement moins conséquents.

La première étape a été faite à Plambuit à cause du degré d'urgence bien que nous aurions dû commencer par le bas du village.

M. Claude ROUGE, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Philippe BALLIF lit son rapport.

M. Claude ROUGE, Président, remercie M. Philippe BALLIF et ouvre la discussion.

M. Serge BOCHATAY demande pour quelle raison le revêtement final n'est pas prévu dans ce préavis.

M. Mario DA SILVA, Municipal puis Monsieur Yvan PONNAZ, Syndic, informent que les différentes conduites sont dans un piteux état. D'autre part la mise en séparatif est devenue urgente pour avancer dans les discussions avec les Communes avoisinantes pour la nouvelle STEP.

Pour la Municipalité, le goudronnage fait partie de l'aménagement urbain, qui dépend d'une autre étude et d'un autre préavis. De ce fait, le revêtement final sera fait une fois ces études validées par le Conseil.

Suite à ces travaux de mises en séparatif, M. Nicholas GYGER demande si les propriétaires sont au courant qu'ils devront se raccorder à leurs propres frais jusqu'à la limite de leur propriété.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que tant que les travaux ne seront pas fait jusqu'à la STEP, on ne pourra pas se raccorder à ces nouveaux égouts. Au niveau juridique, la Commune avisera en temps voulu tous les propriétaires. Ils devront se mettre en conformité avec un délai raisonnable d'environ 5 ans.

M. Nicholas GYGER demande que lors des travaux, l'on fasse attention aux personnes à mobilité réduite afin qu'elles puissent atteindre leur maison sans difficulté.

M. Mario DA SILVA, Municipal, lui répond que lors de la première étape, des mesures ont déjà été prises à ce niveau et tout s'est parfaitement déroulé. Et pour les autres étapes, il veillera à ce que l'on fasse le nécessaire.

M. Cyril LUTZ soulève le problème d'humidité dans le quartier des Borbeux, à cause de vieux tuyaux de drainage.

Il demande si lors de ces travaux, leur réfection de ces tuyaux est prévue.

M Mario DA SILVA, Municipal, lui répond que les 2 branches principales seront remises à neuf mais que les branches transversales ne sont pas prévues.

Le Président, M. Claude ROUGE, passe au vote de préavis.

Vote du préavis municipal N° 03/2017

- vu le préavis municipal N° 03/2017 du 24 janvier 2017 concernant la mise en œuvre des PGEE/PDDE pour le quartier des Borbeux

- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (-1 abstention)

- **d'autoriser**, la Municipalité à procéder aux travaux

- **d'octroyer**, à cet effet un crédit de Fr. 3'724'300.-

- **de financer** ce montant de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| ○ Subvention de l'ECA | Fr. 78'280.- |
| ○ Conclusion d'un emprunt | Fr. 1'597'000.- |
| ○ Prélèvement aux réserves | Fr. 2'049'020.- |

- **d'amortir** l'investissement prévu sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1^{ère} fois en 2018), conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

6. Préavis municipal N° 04/2017 concernant l'adduction en eau de Lavey-les-Bains

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous informe que ce préavis est une occasion voire une opportunité plus ou moins imposée par le Canton.

Nous avons la possibilité de profiter de la réfection de la route reliant Lavey-les-Bains pour refaire toutes nos conduites d'introduction d'eau potable.

En profitant de ces fouilles, nous pouvons faire une économie de 40 à Fr. 50'000.-

Si nous ne saisissons pas l'occasion, nous ne pourrions pas légalement rouvrir cette route dans un délai de 10ans.

M. Claude ROUGE, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Sébastien REUTER lit son rapport.

M. Claude ROUGE, Président, remercie M. Sébastien REUTER et ouvre la discussion

M. Camille PIGNAT demande si à l'avenir le canton ne pourrait pas anticiper et aviser les Communes dans des délais plus raisonnables sans nous mettre devant le fait accompli. Pour certains tronçons de route, il serait parfois judicieux que la Commune puisse faire des études de réaménagement.

M. Mario DA SILVA, Municipal et M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répondent qu'en principe les routes cantonales, qui ne touchent pas directement la localité, concernent moins les Communes et il faut souvent l'opportunité quand les crédits sont là. Par contre, pour les routes cantonales traversant la localité, en principe il y a toujours une coordination au préalable avec la Commune.

M. Denis DUMAZ, membre de la commission d'urbanisme, demande si le canton est au courant que nous aimerions diminuer la vitesse des véhicules sur ce tronçon.

M. Mario SA SILVA, Municipal, lui répond que la route cantonale sera limitée à 80 à l'heure jusque à l'entrée de la localité et qu'ils ne pourront pas diminuer la vitesse du jour au lendemain. Par contre, dans la localité, dès le signal de 50 à l'heure nous devons réfléchir à des possibilités pour ralentir le trafic.

Vote du préavis municipal N° 04/2017

- vu le préavis municipal N° 04/2017 du 15 février 2017 concernant l'adduction en eau de Lavey-les-Bains

- où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- **d'autoriser**, la Municipalité à procéder aux travaux

- **d'octroyer** à cet effet un crédit de Fr. 603'000.-

- **de financer** ce montant de la manière suivante

○ Subvention de l'ECA Fr. 58'000.-

○ Conclusion d'un emprunt Fr. 545'000.-

- **d'amortir** l'investissement prévu sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1^{ère} fois en 2018), conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

7. Communications de la Municipalité

M. Nicholas GYGER a une question par rapport à la communication de la Municipalité du 10 janvier 2017 concernant le contrat d'assistance d'Air-Glacier. Il veut savoir si cela est nouveau et quel est son coût.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, nous informe qu'effectivement c'est nouveau, suite à une commission d'avalanche entre Lavey et Bex. Il y a un guide qui s'occupe de notre région et qui a un contrat avec Air-Glacier. Cela a un coût d'environ Fr. 3'000.00 mais qui est subventionné.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, affirme qu'à peu de chose près, c'est un montant de Fr. 3'000.00. La motivation principale de cette assistance est due au fait que la Commune n'avait pas de couverture au niveau des hélicoptères donc si un incendie se déclarait dans notre Commune, les frais seraient à notre charge.

M. Claude ROUGE, Président, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic et M. Olivier CHESAUX, Municipal pour leurs explications.

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous présente à l'aide d'un diaporama des photos de la Route du Pré-Râpet qui s'est fortement dégradée durant l'hiver. Comme c'est actuellement la route du bus postal et que prochainement, durant les travaux, ce sera la route d'accès principale au village, nous avons dû nous occuper de sa réfection partielle pour un montant de Fr. 33'000.00.

8. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle.

9. Divers

M. Claude ROUGE, Président, s'excuse auprès de M. Philippe BALLIF de l'avoir nommé dans plusieurs commissions suite à une erreur de fichier.

Madame Camille PIGNAT remercie la Mnicipalité pour la belle barrière installée à la place de jeu.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, espère que la fanfare n'a pas dérangé les Conseillers. Il n'a pas voulu annuler la répétition programmée depuis de longue date.

10. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20h50.

Adopté en séance ordinaire du 22.06.2017

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Rouge

Emilie Gétaz